

19 juil 2016 -11:25

Les néonicotinoïdes dans les insecticides : un danger pour l'être humain et l'animal

Le Conseil Supérieur de la Santé a publié des recommandations sur l'utilisation des néonicotinoïdes.

Qu'est-ce que les néonicotinoïdes ?

Les néonicotinoïdes sont un groupe d'insecticides à large spectre très utilisé dans l'agriculture. Ils sont pointés du doigt comme une cause possible du déclin des colonies d'abeilles.

Etudes disponibles

En 2014, un groupe de travail international composé d'experts publiait le rapport « Worldwide Integrated Assessment » (rapport WIA), une revue de plus de 1000 publications scientifiques dédiées aux effets des néonicotinoïdes sur la biodiversité et les écosystèmes. Bien que la manière dont a été établi le rapport WIA suscite quelques interrogations, ses conclusions ont depuis été confirmées par au moins deux autres publications parues en 2015, à savoir celle de l'European Academies Science Advisory Council (EASAC) ainsi que celle de Godfray et al.

Impact possible sur l'écosystème

La conclusion de ces études est que les néonicotinoïdes et le fipronil affectent considérablement les abeilles et d'autres populations de pollinisateurs mais aussi des organismes non ciblés tels que des vertébrés.

Impact possible sur l'être humain

Il a été prouvé que ces substances sont toxiques pour le système nerveux de l'être humain, qu'elles affectent le patrimoine génétique et perturbent l'équilibre hormonal. Le thiaclopride, l'une des substances visées, est cancérigène. Les fœtus et les embryons sont particulièrement sensibles à ces effets, dont les conséquences sur la santé peuvent perdurer pendant une vie entière, notamment parce que le système nerveux se développe surtout avant la naissance et durant les premières années de vie.

Politique européenne intégrée en matière de protection phytosanitaire

Le Conseil souhaite que cet avis contribue à réorienter la politique en matière de pesticides vers une politique de prise en compte plus globale des faits et des préoccupations au sujet de la santé humaine et de l'environnement. Le Conseil recommande de ne plus se limiter à l'évaluation des effets des produits individuels sur l'agriculture, ce qui se traduit par le remplacement des pesticides chimiques aux effets négatifs par d'autres pesticides chimiques. La priorité devrait être donnée à une politique intégrée de protection phytosanitaire établie au niveau de l'UE et dans laquelle l'utilisation de pesticides chimiques est l'option envisagée en dernier ressort.

L'avis, dans son intégralité, (n°8918) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé: <http://www.health.belgium.be/fr/avis-9241-neonicotinoides>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- FR : Prof. Jean-Pierre Bourguignon, GSM : 0477/60.96.64, tél. : 04/365.99.00, e-mail : jpbourguignon@ulg.ac.be

- NL : Prof. Luc Hens, GSM : 0496 /346468, tél. : 03/286.74.30, e-mail : luchens51@gmail.com

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be